

Visa Gold Business CE

7218148404 (Assurances)

- Mise à jour des responsabilités AXA France IARD vs AXA France VIE
- Mise à jour de l'introduction
- Chapitre 3 Dispositions diverses
 - Mise à jour de la date d'effet
 - Mise à jour du paragraphe réclamation
 - Mise à jour du paragraphe sur la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le financement du Terrorisme
 - Mise à jour du paragraphe Informatique et Liberté pour conformité RGPD
 - Mise à jour de l'adresse de la Commission de Contrôle
- CHAPITRE 4 DEFINITIONS GENERALES
 - Précision des responsabilités AXA France IARD vs AXA France VIE
 - Précision de la définition de paiement par carte
- CHAPITRE 5 EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES
 - Précision de la faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré.
- CHAPITRE LA GARANTIE RETARD DE TRANSPORT
 - Précision du type de paiement pour la garantie
- CHAPITRE LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE
 - Précision de la période de prise en charge des faits dommageables
- CHAPITRE LA GARANTIE MODIFICATION OU ANNULATION DE VOYAGE
 - Précision des exclusions sur les maladies nerveuses
- CHAPITRE LA GARANTIE INTERRUPTION DE VOYAGE
 - Précision de l'ARTICLE 7 - DECLARATION DES SINISTRES sur les preuves et le secret médical
 - Clarifications diverses sur Documents et pièces justificatives communs à toutes les garanties

922078 (Assistance)

- 1ère page
 - Mise à jour de la date d'effet
 - Mise à jour de l'adresse de l'ACPR
- Chapitre 1 – Comment mettre en œuvre les prestations d'assistance ?
 - Ajout du site internet où contacter l'assistance
 - Ajout d'un accès destiné aux sourds et malentendants
- Chapitre 2 – Conditions d'application
 - Mise à jour du paragraphe relatif à la durée de la convention d'assistance
 - Précisions apportées sur l'étendue des prestations d'assistance (conditions d'application de la franchise kilométrique et mise en œuvre des prestations vers le lieu de résidence).
- Chapitre 3 – Définitions
 - Mise à jour ou ajout d'une définition de l'Etranger
 - Ajout d'une définition de la Franchise kilométrique (uniquement pour les contrats France et Etranger)
 - Précision apportée à la définition des Pays non couverts.
- Chapitre 4 – Justificatifs nécessaires à l'exécution des prestations

- Clarification sur les titres de transports non utilisés
- Chapitre 5 – Descriptif des prestations d'assistance
 - Clarification sur les lieux où sont rendues les prestations (utilisation du terme « Etranger » plutôt que « hors de France » ou « hors du Pays de résidence »)
- Chapitre 6 – Exclusions communes à toutes les prestations d'assistance
 - Exclusions :
 - Précision sur les maladies préexistantes
 - Précision relative à la grossesse et à l'accouchement à terme
 - Mise à jour des sports non couverts compte tenu de l'évolution des pratiques
 - Clarification sur les médicaments, drogues, substances stupéfiantes et l'alcool
 - Mise à jour de l'exclusion relative au suicide
 - Clarification sur l'exercice d'une activité professionnelle lors d'un déplacement
 - Circonstance Exceptionnelles :
 - Mise à jour de l'adresse du site internet où figure le récapitulatif des mesures restrictives par pays.
- Chapitre 7 – Cadre juridique
 - Mise à jour de l'adresse de l'ACPR
 - Mise en conformité avec la RGPD (article « Loi informatique et libertés » remplacé par l'article « Protection des données à caractère personnelle »).